



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

maladies

Question écrite n° 49046

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la cécité d'origine cornéenne. L'organisation mondiale de la santé (OMS) rapporte qu'elle affecte plus de 10 millions de personnes dans le monde. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer le nombre de personnes affectées par cette cécité en France.

### Texte de la réponse

En France, il y a peu d'études sur les causes spécifiques de cécité. L'enquête « handicap incapacité dépendances » a permis d'estimer en 2005 que les aveugles ou malvoyants profonds seraient environ 207 000, les malvoyants moyens 932 000, et les malvoyants légers 560 000. La prévalence de la déficience visuelle augmente avec l'âge, due à la dégénérescence maculaire liée à l'âge, à la cataracte, au glaucome et aux rétinopathies diabétiques. Les déficiences visuelles d'origine cornéenne sont constituées d'un ensemble de pathologies oculaires infectieuses, inflammatoires ou traumatiques, à l'origine de cicatrices cornéennes plus ou moins opaques abaissant la vision. Les cécités cornéennes sont la 4e cause mondiale de cécité et une des causes majeures de déficience visuelle après la cataracte, le glaucome et la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). En dehors des pays avancés, elles sont surtout d'origine infectieuse ou traumatique et toucheraient plus de 10 millions d'individus. Ainsi le trachome (infection à *Chlamydia trachomatis*) est à l'origine de 4,9 millions de cas de cécités. L'onchocercose ou la lèpre touchent chacune environ 250 000 personnes. Viennent ensuite les traumatismes oculaires et les ulcérations de la cornée. Parmi les causes de cécité cornéenne de l'enfant (environ 1,5 million de cas dans le monde et 5 millions d'enfants atteints de déficience visuelle), figurent la xérophtalmie (350 000 cas par an liés à une carence en vitamine A), la conjonctivite gonococcique du nouveau-né, et des affections oculaires plus rares comme les infections herpétiques. Chez l'enfant la majorité des atteintes cornéennes sont dues à des traumatismes, à des accidents domestiques ou à des infections de la cornée. Il existe quelques pathologies congénitales (dystrophie cornéenne congénitale) ; la conjonctivite gonococcique est prévenue par l'instillation systématique de collyre à tous les nouveau-nés. Chez l'adulte les lésions de la cornée représenteraient 2,4 % à 3,5 % des causes de cécité. Le traitement est possible par la greffe de cornée, qui est la plus ancienne greffe de tissu réalisée avec succès chez l'homme (1887). En France en 2008, il y a eu 3 790 greffes de cornée, pour 4 325 patients en attente. Ce chiffre est la donnée la plus précise permettant d'approcher la prévalence de la cécité cornéenne, bien que le nombre de greffes soit limité en raison du nombre de greffons disponibles. Mais la première greffe de cornée artificielle en France a été réalisée en 2009 à Marseille, ce qui va permettre sans doute d'augmenter le nombre de receveurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49046

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 mai 2009, page 4497

**Réponse publiée le :** 25 mai 2010, page 5867